

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2602 à 2611présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, en œuvrant pour l'élargissement des contrats de travail intermittents dont les conditions sont extrêmement précaires sans même recourir à la conclusion préalable d'un accord collectif, ouvre une nouvelle brèche dans les droits des salariés. Les auteurs de l'amendement proposent donc sa suppression.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2602	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2603	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2604	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2605	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2606	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2607	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2608	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2609	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2610	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2611	de	M.	André CHASSAIGNE